

Suite à la convocation en date du 12 juin 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 27 juin
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 3 juillet 2012

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

MM. Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin, Lefait,
Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 18-12

DECIDE :

- d'accueillir un agent en situation de fin de détachement sur emploi fonctionnel dans les services du SMAEL
- d'autoriser la signature par son président de la convention de mission à intervenir avec le CNFPT dans ce cadre
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit inscrit à l'article 64118 du budget du syndicat



VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le **06 JUL. 2012**

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Accueil d'un agent en situation de fin de détachement sur un emploi fonctionnel

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose aux fonctionnaires pris en charge dans le cadre d'une fin de détachement d'un emploi fonctionnel d'exercer des missions auprès des administrations de la fonction publique afin de faciliter leur reclassement.

Monsieur Fabrice Sirop, administrateur territorial, pourrait à ce titre être chargé d'une mission auprès du directeur du SMAEL.

Celle-ci consisterait à mener un diagnostic de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement des services du SMAEL. Ce diagnostic permettrait de compléter le dispositif en place dans le cadre de la certification ISO 14001 des installations de production d'eau potable.

Cette mission, d'une durée de trois mois, ferait l'objet d'une convention de mission avec le CNFPT. Celui-ci prendrait en charge la rémunération de M. Sirop, le SMAEL ayant à verser au CNFPT une participation financière de 400 €/mois correspondant au régime indemnitaire de cet agent.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- L'accueil d'un agent en situation de fin de détachement sur emploi fonctionnel dans les services du SMAEL
- La signature par son président de la convention de mission à intervenir avec le CNFPT dans ce cadre
- L'imputation de la somme nécessaire sur le crédit inscrit à l'article 64118 du budget du syndicat

Vu, le **21 JUIN 2012**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

